



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2020-071

Objet : Rue Chico Mendès (à hauteur du Pont des Marais)
Circulation alternée (par feux tricolores)
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 24 janvier 2020, présentée par l'entreprise ATS – Impasse de la Briaudière – Parc Technologique de la Châtaigneraie – 37510 Ballan Mire, dans le cadre des travaux de réparation des corniches du Pont des Marais,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, Rue Chico Mendès (à hauteur du Pont des Marais) d'alterner la circulation des véhicules (par feux tricolores) et d'interdire le stationnement au droit du chantier, à compter du lundi 3 février 2020, à partir de 8 h, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 15 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, Rue Chico Mendès (à hauteur du Pont des Marais), la circulation des véhicules sera alternée (par feux tricolores) et le stationnement sera interdit au droit du chantier, à compter du lundi 3 février 2020, à partir de 8 h, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 15 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise ATS sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 31 janvier 2020

Pour le Maire,
Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement



P/o. Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine
Christian Bourgeon